

DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

DÉPARTEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE
DE NARCASTET**

Séance du 27 avril 2026

Date de la Convocation : 21 avril 2026

Présents : ARASCO Marie-France, CASCARINO Virginie, CORDEIRO Christophe, GOUAILLARD Isabelle, GREGOIRE Laetitia, HITIER Pascal, LACASSAGNE Paul, LACASSAGNE Pierre, LEPEZ Martin, MONDOT Frédéric, OLIVARES Kimberley, TOBAL Nicolas

Absent : CHAUZE Patricia

Pouvoir : LAVIGNE DU CADET Nathalie (pouvoir à GOUAILLARD Isabelle), SCHMITT Nadia (pouvoir à OLIVARES Kimberley)

Secrétaire de séance : ARASCO Marie-France

Nombre de membres en exercice : 15 ; présents : 12 ; suffrages exprimés : 14

N°4 – TARIF DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil de revoir les modalités et les tarifs de location du Foyer Rural en fonction des différents types de location et des temps d'occupation.

1. Horaires de visite et remise des clés :

- Visite préalable possible sur rendez-vous auprès de la mairie.
- Remise des clés et état des lieux à convenir avec les services municipaux.
- Restitution des clés après l'évènement selon les horaires fixés.

2. Durée de location :

La location est proposée sous forme de forfaits : 6h, 12h, 24h ou 48h, selon les besoins de l'évènement.

- Location en semaine : mise à disposition à partir de 18h.
- Location week-end : du vendredi 18h au dimanche 18h.
- Location mariage : identique au week-end avec 24h gratuites en plus pour les préparatifs à partir du jeudi 18h. Un justificatif est obligatoire pour justifier cette réservation.

3. Tarifs de location :

Les tarifs ci-dessous s'appliquent selon la durée et la qualité du locataire.

Invité à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité

FIXE à compter du 1^{er} mai 2026 et pour les conventions signées à compter de ce jour, les modalités et les tarifs de location (en € TTC) du Foyer Rural suivants :

SLOW

Nature des prestations	Habitants extérieur				Habitants de Narcastet Associations extérieures			
	6h (lundi-jeudi)	12h (lundi-jeudi)	24h (si midi)	Week-end	6H (lundi-jeudi)	12h (lundi-jeudi)	24h (si midi)	Week-end
Temps d'occupation								
Salle du haut	75.00 €	125.00 €	250.00 €	400.00 €	45.00 €	75.00 €	150.00 €	240.00 €
Caution	800 (salle) + 200 (ménage)							
Arrhes	50% de la somme à la réservation + 50% de la somme à la remise des clés							

Pour les associations de notre commune un prêt des salles est accordé pour un événement en lien avec l'association.

4. Caution et paiement :

- Caution obligatoire : 800 € pour la salle + 200 € pour le ménage.
- Arrhes : 50 % du montant total à la réservation.
- Solde : 50 % à la remise des clés.

5. Tarif préférentiel :

Un tarif préférentiel est accordé aux administrés de la commune et aux associations extérieures.

Condition impérative : Le bénéficiaire du tarif préférentiel doit être personnellement présent durant toute la durée de l'événement. La commune se réserve le droit de contrôler la présence effective du locataire afin d'éviter toute location par prête-nom. En cas de non-respect, le tarif extérieur sera appliqué de plein droit.

Pour tous les tarifs préférentiels un justificatif sera demandé.

6. Acceptation du règlement

La signature du contrat de location vaut acceptation sans réserve des présentes conditions.

Le nettoyage est à la charge de l'utilisateur

Les chèques seront libellés au nom du Trésor Public

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance, Marie-France ARASCO

Le Maire, Christophe CORDEIRO



